



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Bobigny, le 28 FÉV. 2023

Référence courrier :
DCPPAT/BE/ND/23 – 02 - 103

LRAR n° 1A 172 130 70 76 6

Monsieur,

Par lettre du 28 mars 2022, vous avez transmis à l'inspection une étude technico-économique concernant la limitation de l'usage de l'eau de vos installations en cas de sécheresse situées au 2 avenue Marcel Cachin à La Courneuve (93120).

Par lettre du 17 février 2023, l'inspection des installations classées vous a fait parvenir son rapport du 16 février 2023 relatif à l'instruction de ladite étude technico-économique.

Conformément à la conclusion et proposition de ce rapport, je vous demande de compléter votre étude technico-économique en transmettant dans un délai de **trois mois**, les éléments suivants :

- des propositions de réduction proportionnées de votre consommation d'eau couvrant l'ensemble des niveaux de gravité définis dans l'arrêté-cadre inter-préfectoral du 11 juillet 2022,
- une analyse acoustique associée à chacune de ces propositions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,


Pour le préfet et par délégation
le chef du bureau de l'environnement


Tristan BRUNET

INTERXION FRANCE
M. Fabrice COQUIO, manager QSE
129, boulevard Malesherbes
75017 PARIS

Bureau de l'environnement
1 esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY cedex
Tél. : 01 41 60 64 71
Mail : noura.dames@seine-saint-denis.gouv.fr
www.seine-saint-denis.gouv.fr / @Prefet9